



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/19

Reçu en Préfecture le : 03/05/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2019
D-2019/139

Aujourd'hui 29 avril 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 17H00, Madame Catherine BOUILHET présente jusqu'à 18H50 et Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 20H00

Excusés :

Madame Brigitte COLLET, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL

Musée d'Aquitaine. Partenariat avec le Grand Site de la Dune du Pilat. Convention. Autorisation. Signature.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire « La déferlante surf », le musée d'Aquitaine s'est rapproché du Grand Site de la Dune du Pilat pour nouer un partenariat.

Dans ce cadre, le Grand site de la Dune du Pilat s'engage à mettre à la disposition du musée d'Aquitaine les 10 panneaux d'affichage à l'entrée du site de la Dune du Pilat, pour une exposition de photos en lien avec l'exposition « La déferlante surf », du 18 juin 2019 au 5 janvier 2020.

Le musée d'Aquitaine propose au Grand Site de la Dune du Pilat, en contrepartie de ce partenariat, et pour un montant ne pouvant excéder la valeur du montant des engagements du Grand Site de la Dune du Pilat :

- Sa participation aux travaux de réflexion menés par le Grand site de la Dune du Pilat sur les aménagements muséographiques de ses futurs espaces d'exposition, pour lui faire bénéficier de son expertise en la matière.
- Un appui dans la recherche et l'accompagnement d'un-e étudiant-e ou universitaire qui travaillera sur la recherche, dans les collections publiques, de documents iconographiques relatifs à la Dune du Pilat.

Une convention de partenariat a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter ce partenariat avec le Grand Site de la Dune du Pilat
- Signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT



Grand Site
de la Dune
du Pilat



PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE
LE MUSÉE D'AQUITAINE (VILLE DE BORDEAUX)
ET
LE GRAND SITE DE LA DUNE DU PILAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par Nicolas Florian habilité aux fins des présentes par délibération ... du Conseil Municipal du ... reçue à la Préfecture de la Gironde le ...

Et,

Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, Route de Biscarrosse – RD 218 – Espace d'accueil de la dune – 33115 Pyla-sur-Mer, représenté par sa Présidente, Madame Nathalie LE YONDRE, habilitée aux fins des présentes par délibération du Comité Syndical n°..... du 21 mars 2019, désigné ci-après SMGDP

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

- Présentation du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat

Plus haute d'Europe et phénomène géomorphologique exceptionnel, la dune du Pilat est classée au titre des articles L. 341-1 et suivants du Code de l'Environnement (6875 hectares incluant la forêt usagère de La Teste de Buch).

La gestion de cet espace naturel s'inscrit dans le cadre de la politique nationale des Grands Sites de France, démarche portée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en partenariat avec les collectivités territoriales. Elle vise un objectif de préservation, de projet et de gestion durable des territoires concernés, en vue d'obtenir le label officiel « Grand Site de France ».

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, établissement public composé de la commune de La Teste de Buch, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre depuis plus de dix ans, un important programme d'actions dont les trois grands objectifs sont :

- la restauration et la protection active de la qualité paysagère, naturelle et culturelle du Grand Site de la Dune du Pilat ;
- l'amélioration de la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, informations, animations...);
- le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Ce programme d'intérêt général, approuvé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 23 juin 2011, vise notamment à instaurer une synergie avec les acteurs et partenaires du territoire en s'appuyant sur le rayonnement et la notoriété de la dune du Pilat, accueillant plus de deux millions de visiteurs annuels (Orientation n°4 « Ancrer la dune dans son territoire »).

Au-delà de son attractivité touristique, le Grand Site de la Dune du Pilat est un lieu de ressourcement et un formidable vecteur de découverte du patrimoine naturel et culturel. Archive naturelle en mouvement perpétuel, la dune constitue un vaste sujet d'études pour la communauté universitaire et

scientifique, en France et dans le monde. Elle fait en effet l'objet de recherches multidisciplinaires (histoire, archéologie, géologie, physique, botanique...).

Le Syndicat mixte a pour rôle de partager et de transmettre ces connaissances avec les visiteurs, habitants et touristes, de façon à ce que chacun puisse accéder aux valeurs fondatrices du site et y vivre une expérience personnelle, singulière et enrichissante. Avec l'appui des professionnels de la médiation et des scientifiques, le Syndicat mixte s'attache à élaborer des outils d'interprétation qui invitent le grand public et les scolaires à explorer ses richesses et les sensibilisent à son patrimoine (Orientation n°3 « Valorisation de la connaissance scientifique et culturelle »).

- Présentation du Musée d'Aquitaine (Ville de Bordeaux)

Le musée d'Aquitaine présente l'histoire de Bordeaux et de sa région, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, à travers ses collections d'archéologie, d'histoire et d'ethnographie régionale et extra-européenne.

"Musée de civilisation", il présente chaque année des expositions temporaires explorant des thèmes sur l'histoire et les cultures du monde. De juin à décembre 2019, le musée dévoilera une nouvelle exposition temporaire « La déferlante surf ».

Abordé dans ses dimensions culturelles, économiques, sportives et environnementales, à partir d'une approche anthropologique et sociologique, ce phénomène mondial sera illustré par des collections privées et publiques ainsi que des créations d'artistes contemporains. La trame de l'exposition, axée sur le thème de la liberté, repose sur la métaphore du mouvement des vagues, à partir de leur formation dans l'espace rêvé de la houle, puis de leur déroulement en séries évoquant les différentes étapes de la diffusion du surf, et enfin à travers leur éclatement sur le rivage renvoyant à la multiplication des références contemporaines au monde du surf. L'exposition « La déferlante surf » sera présentée dans le cadre de la saison culturelle de Bordeaux 2019 « Liberté ! ».

Dans le cadre de cette exposition temporaire, le musée d'Aquitaine et le SMGDP ont décidé d'engager un partenariat.

Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer le cadre général de la collaboration entre le musée d'Aquitaine et le SMGDP qui ont préalablement constaté leurs objectifs communs visant la médiation et la valorisation culturelle, notamment dans le cadre de l'exposition ponctuelle mentionnée ci-dessus.

Article 2 – Champs de collaboration

- **Valorisation du Musée d'Aquitaine, de ses collections permanentes et de ses expositions temporaires (en lien avec les thématiques du Grand Site) en s'appuyant sur la notoriété et la fréquentation de la Dune du Pilat**

Afin de contribuer à la valorisation du Musée d'Aquitaine, le SMGDP s'engage à promouvoir l'exposition temporaire « La déferlante du surf », qui sera présentée du 18 juin 2019 au 5 janvier 2020 au sein du musée, par la mise à disposition de la palissade extérieure en bois, située à proximité de l'accueil Idune. Il s'agira pour le musée d'Aquitaine de mettre à disposition 10 photos sur toiles, en lien avec l'exposition temporaire, affichées sur la palissade, selon les contraintes techniques communiquées par le SMGDP.

Le musée d'Aquitaine garantit au SMGDP qu'il dispose des droits d'exploitation sur les contenus de ces photos, ou qu'il a obtenu par écrit, au préalable, auprès de l'ensemble des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les contenus, l'ensemble des autorisations ou droits nécessaires, avant leur transmission au SMGDP.

Les deux organismes conviennent de valoriser ce partenariat auprès d'un large public via leurs supports de communication et outils numériques existants (diffusion réciproque sur les supports de communication papier, promotion du partenariat sur les sites Internet et réseaux sociaux des deux structures).

- **Echange et partage d'expériences et des connaissances entre les équipes de médiation des deux organismes**

Les deux parties s'engagent à mettre en place des rencontres croisées sur le thème de la médiation entre leurs équipes respectives afin de partager les connaissances, les expériences et les pratiques (médiation auprès du grand public et des établissements scolaires).

Le musée d'Aquitaine organisera des visites de ses espaces d'exposition et de ses collections pour l'équipe du SMGDP. Le SMGDP accueillera également les médiateurs du musée d'Aquitaine, favorisant ainsi l'échange sur la médiation culturelle.

- **Accompagnement pour la recherche et la conservation de documents iconographiques relatifs à la dune du Pilat**

Le musée d'Aquitaine apportera son appui pour sélectionner et accompagner un(e) étudiant(e) ou universitaire qui travaillera sur la recherche, dans les collections publiques, de documents iconographiques relatifs à la dune du Pilat. Les modalités de sélection feront l'objet de discussions entre le musée d'Aquitaine et le SMGDP.

- **Apport de l'expertise du musée d'Aquitaine sur les travaux de réflexion menés par le Grand Site sur ses futurs espaces dédiés à l'information et à la médiation**

Le SMGDP pourra bénéficier de l'expérience des représentants du musée d'Aquitaine afin de définir les besoins muséographiques des futurs espaces d'exposition et d'interprétation du site de la dune du Pilat. Le musée sera ainsi amené à participer aux travaux de réflexion du Grand Site (participation aux groupes de travail).

- **Mise à disposition réciproque des espaces de travail et d'exposition**

Afin d'effectuer des recherches et organiser des réunions ou présentations liées à la valorisation culturelle et scientifique du Grand Site, le musée pourra mettre à disposition du SMGDP, des espaces de réunion et salles de travail, à tarifs réduits (auditorium, salles de réunion, salle médiévale...).

Les dates des mises à disposition d'espace seront fixées d'un commun accord entre la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) et le SMGDP, sous réserve de la disponibilité de l'espace et selon un calendrier à définir entre les deux parties. Tous les frais de gestion et les frais liés à l'organisation de la manifestation dans un des espaces du musée (traiteur, remise en propreté sécurité,) sont à la charge du SMGDP, la Ville ne prenant à sa charge que la mise à disposition de l'espace vide ou tel qu'il est meublé. Les frais annexes de la Ville (régie, gardiennage et frais de maintenance etc.) seront refacturés au SMGDP au vu d'un devis.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature, jusqu'au 31 décembre 2020.

Tout complément ou modification apporté aux dispositions de la présente convention doit être formalisé par voie d'avenant, après accord des parties.

Article 4 – Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

La dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Le musée d'Aquitaine ou le SMGDP se réservent la possibilité de suspendre les activités, après concertation des partenaires.

Article 5 – Compétence juridictionnelle

En cas de litige survenant dans l'exécution de la présente convention et après épuisement des voies amiables, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 6 – Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux

Pour le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, Hôtel de Ville, 33260 La Teste de Buch

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux

Le Maire
Nicolas FLORIAN

Pour le Syndicat Mixte de la Grande Dune
du Pilat,

Présidente
Nathalie LE YONDRE